



MAGAZINE

Le journal d'information de Flers Agglo

#19

Juin/Juillet/Août 2021

Supplément **Ville de Flers**



L'un des premiers grands chantiers de la rénovation urbaine du quartier Saint-Michel, à Flers, a été lancé : la démolition de l'immeuble Les Fauvettes, tandis que la concertation avec les habitants se poursuit.

Un agriculteur s'installe à la ferme de Pont-Ramond

p. 4

De nouveaux équipements profiteront de la chaufferie bois

p. 5

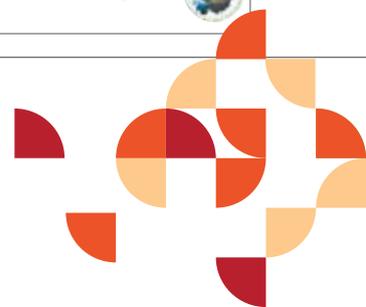
Plan canicule : inscrivez-vous auprès de la Ville

p. 6

Commerces : de nouvelles ouvertures

p. 8

Magazine publié par la Ville de Flers - Avenue du château
CS 70229 61104 Flers Cedex • **Service communication :**
Direction Attractivité du Territoire - Tél. 02 33 98 19 76 - mmace@flers-agglo.fr • **Directeur de la publication :** Yves Goasdoué • **Rédaction - Photos :** Service communication Flers Agglo sauf mention • **Création de la maquette :** Epiceum • **Mise en page/Impression :** Imprimerie Mouturat - Flers - Tél. 02 33 62 25 15 - Courriel : mouturat.imp@orange.fr • **Dépôt légal :** juin 2021, ISSN 2552-0938. • Tirage 9 500 exemplaires • **Distribution :** sous film avec le magazine Le Fil de Flers Agglo • **Reproduction, même partielle, interdite. Imprimé avec des encres végétales sur papiers issus de forêts gérées durablement.**



BUDGET Patrimoine, voirie, écoles... : les projets de la Ville de Flers en 2021

Le conseil municipal de Flers a voté son budget primitif pour l'année 2021 en février. C'est le premier de la mandature. « Il concrétise les engagements pris lors de la campagne », a insisté Lori Helloco, maire-adjoint délégué aux Finances.

Le budget primitif établit l'ensemble des moyens financiers nécessaires à la Ville de Flers pour assurer son fonctionnement (entretien de son patrimoine, frais de personnel...) et réaliser ses projets durant l'année 2021.

Il est composé de deux grandes parties : le **fonctionnement** et l'**investissement**, elles-mêmes divisées en deux colonnes : les dépenses et les recettes.

Le budget d'une municipalité doit être en équilibre réel, c'est-à-dire que la Ville ne peut pas voter, ni engager un montant de dépenses supérieur à celui des recettes.

En 2021, le budget s'établit à **21 316 000 €** dont **15 674 000 €** en fonctionnement et **4 642 000 €** en investissement.

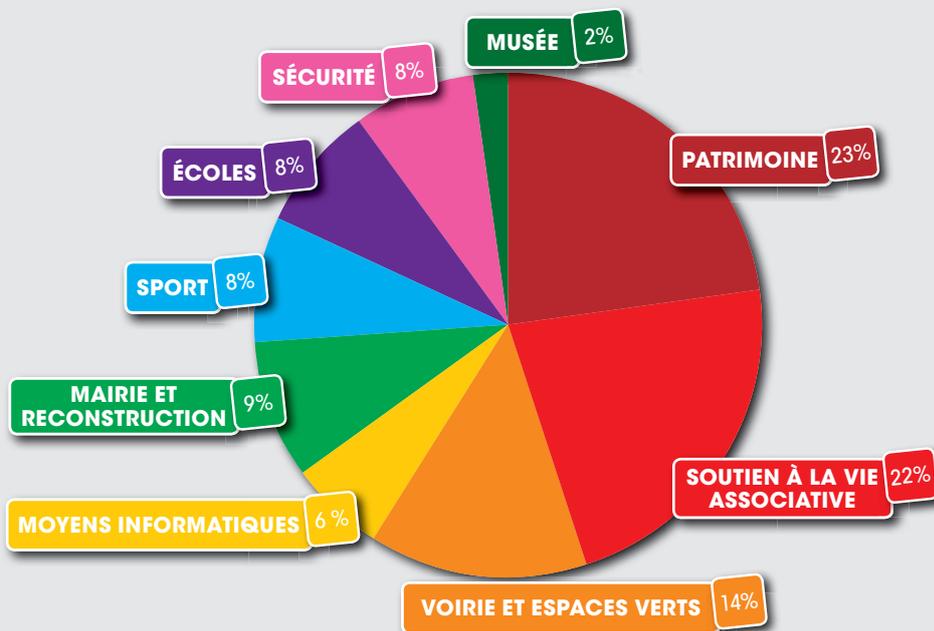
Le budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement s'équilibre à **15 674 000 €**. Il sert à la gestion quotidienne des services de la collectivité.

Les recettes attendues sont estimées à 16 896 000 € (hors recettes exceptionnelles). Elles proviennent en grande majorité des impôts et taxes perçus par la Ville (pour presque la moitié) et des dotations de l'État (environ 35 % des recettes). 14 % de ces recettes proviennent des produits des services, c'est-à-dire de la participation financière des habitants aux services (location du domaine de Pont-Ramond, restauration scolaire...)

En 2021, **la collectivité a fait une nouvelle fois le choix de ne pas augmenter ses taux d'imposition** et ce, « pour la 11^e année consécutive », a précisé Lori Helloco.

Les dépenses sont, quant à elle, estimées à 15 674 000 €. Près de 65 % concernent les charges de personnels et 27 % les charges à caractère général comme les factures d'électricité, l'achat de fournitures... Un peu plus d'1 250 000 € sont alloués aux participations obligatoires (syndicats mixtes...) et aux associations par le biais de subventions.



La Ville perçoit plus qu'elle ne dépense. La différence est de 1,2 million d'euros. Sur cette somme, la Ville peut rembourser sa dette dont l'annuité est de 1 million d'euros. Il faut aussi prendre en compte les dotations attendues à hauteur de 900 000 €. Au final, sur ce budget, la Ville parvient à dégager **820 355 € pour investir**, c'est ce qu'on appelle la **capacité d'équipement nette**. Ce chiffre ne prend pas en compte les 300 000 € inscrits au chapitre des dépenses imprévues.

Le budget d'investissement

Le budget d'investissement s'équilibre à **4 642 000 €**.

Les recettes. Après la reprise des résultats 2020 (ce qui n'a pas été dépensé en 2020) et en prenant en compte la capacité d'équipement nette (820 355 €), la Ville peut compter sur **3 705 000 €** pour financer ses projets sur ses fonds propres. À cela s'ajoutent près de **277 000 €** de subventions attendues et un emprunt de **660 000 €** contracté en 2020 mais qui n'a pas été mobilisé.

Les dépenses sont affectées aux grands projets de la Ville, à la valorisation du patrimoine ou encore aux achats durables de la collectivité. Cette somme de plus de 4,5 millions d'euros va servir à financer plusieurs chantiers (cette liste n'est pas exhaustive) :

- **Préservation du patrimoine : 1 034 000 €** dont 320 000 € pour le marché couvert (réfection de façades et mise en lumière).

- **Soutien à la vie associative : 1 000 000 €** prévus pour l'aménagement d'un pôle associatif.

- **Réfection de voirie et espaces verts : 603 080 €** dont 200 000 € serviront aux travaux de voirie et 180 000 € à l'aménagement de la rue du 6-Juin.

- **Devenir du site de la mairie : 400 000 €** pour les études de reconstruction.

- **Sécurité et tranquillité publique : 380 100 €** dont 284 000 € alloués à la poursuite du déploiement de la vidéo-protection et 24 000 € pour installer des défibrillateurs dans les établissements de la ville recevant du public.

- **Politique sportive : 356 000 €** dont 100 000 € pour rénover le club house du tennis et 50 000 € pour réaliser des études pour créer un terrain de football en gazon synthétique et refaire la piste d'athlétisme.

- **Entretien et modernisation des écoles : 341 510 €** dont près de 188 000 € seront affectés à la réfection de la toiture de l'école Jean-de-La Fontaine.

- **Moyens informatiques : 274 100 €.**

- **Politique culturelle : 71 146 €** qui comprennent notamment des travaux de sécurité ou des restaurations d'œuvres.

La dette

L'encours de la dette de la Ville de Flers s'élève à **12 832 000 €**, ce qui représente **810 €** par habitant. Le désendettement est ininterrompu depuis plusieurs années.

SAINT-MICHEL C'est parti pour la rénovation du quartier !

Le quartier Saint-Michel, à Flers, va connaître un important programme de rénovation urbaine. L'un des premiers grands chantiers : la démolition de l'immeuble Les Fauvettes, allée des Oiseaux, tandis que la concertation avec les habitants se poursuit.

« **L'opération de rénovation urbaine de Saint-Michel est partie** », se réjouit Yves Goasdoué, maire de Flers et président de Flers Agglo.

Un des chantiers importants du programme que va connaître ce quartier de Flers a été mené en mai : la démolition de l'immeuble des Fauvettes, situé allée des Oiseaux, à proximité du centre commercial.

Une réhabilitation « trop onéreuse »

L'immeuble, géré par le bailleur social Orne Habitat, comptait 16 logements. Datant de 1961, il n'était plus adapté et présentait des signes de vétusté importants. « **La remise à niveau était trop onéreuse** », résume Orne Habitat.

Le coût de cette opération est de près de 190 000 € financés grâce à une subvention de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine

(ANRU) de 87 500 € et sur les fonds propres d'Orne Habitat. À noter que conformément à la politique de la Ville de Flers, 280 heures d'insertion ont été prévues sur ce chantier.

Il n'y aura pas de nouvelle construction à cet endroit. « **L'idée est d'ouvrir l'espace** », précise Yves Goasdoué, en lien avec la grande place qui sera aménagée de l'autre côté de la rue grâce à la démolition de l'immeuble Les Rubis.

Orne Habitat investit 12,5 millions d'euros

Ce chantier intervient après la réhabilitation, par Orne Habitat, des 80 logements que compte l'allée des Oiseaux, répartis dans quatre immeubles : les Ramiers, les Tourterelles, les Hirondelles et les Alouettes. Deux des bâtiments ont même été équipés d'ascenseurs. Le coût des travaux : plus de 3,5 millions d'euros soit à peu près 44 500 € par appartement.

Dans le cadre de cette opération de rénovation urbaine, Orne Habitat investit plus de 12,5 millions d'euros. Outre la démolition, le bailleur s'engage sur la construction de 52 logements locatifs et cinq logements en accession sécurisée à la propriété, la réhabilitation de 216 logements et la résidentialisation de 230 logements.

Concertation avec les habitants

Le programme de rénovation urbaine va



L'immeuble les Fauvettes, avant les travaux de démolition.

s'étaler sur plusieurs années. Au total, le montant prévisionnel des travaux est estimé à près de 53 millions d'euros.

Les habitants y sont associés. La concertation, menée de 2015 à 2017, a permis de fixer les grands principes du projet urbain. Une nouvelle étape s'est ouverte pour préciser le contenu des futurs aménagements du quartier comme la plaine sportive, la future place commerçante, les aménagements des pieds d'immeuble, des nouvelles constructions, les besoins de stationnement, etc. Une réunion publique a été organisée en visioconférence en avril suivie de balades urbaines en mai et d'ateliers participatifs en juin.

La participation des habitants est essentielle pour être au plus près de leurs besoins, attentes et vécu au quotidien.

D'infos :
+ flers-agglo.fr

ORDURES MÉNAGÈRES Gare à l'amende en cas de dépôt en dehors des jours de collecte !

À Flers, encore trop de sacs d'ordures ménagères sont déposés en dehors des jours de collecte. Les habitants indécents risquent une contravention.

La Ville de Flers et le Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères (Sirtom) Flers-Condé font la chasse aux dépôts d'ordures ménagères !

Certains habitants entreposent leurs poubelles dans la rue en dehors des jours de collecte, ce qui est interdit. Au mois de janvier, des agents de la police municipale et du Sirtom ont fait de la pédagogie en allant à la rencontre des propriétaires de ces sacs pour leur rappeler les consignes.

Désormais, les personnes indécates sont

systématiquement sanctionnées par une contravention. Ces opérations sont également réalisées aux points d'apport volontaire (colonnes enterrées).

Les bonnes pratiques

Pour rappel, la collecte des sacs d'ordures ménagères (sacs noirs) est assurée les mardis et vendredis soir pour la zone Flers centre ; les mardis et vendredis matin pour la zone Flers ouest et les lundis et jeudis matin, pour la zone Flers est. Quant aux déchets recyclables (sacs jaunes), le ramassage est programmé le jeudi soir pour la zone Flers centre et le mercredi matin pour les zones Flers ouest et Flers est. Lorsque les collectes ont lieu le soir, les sacs peuvent être déposés le jour-même, à partir de 19 heures. Lorsque celles-ci ont lieu le matin, les habitants peuvent sortir leurs poubelles, la veille, à partir de 20 heures.



Des agents de la police municipale de Flers et du Sirtom Flers-Condé lors d'une opération d'ouverture de sacs, en janvier.

Pour toute question, il faut contacter le Sirtom Flers-Condé au 02 33 62 21 00 ou 0800 00 49 34 (numéro vert gratuit) ou par mail : contact@sirtom-flers-conde.fr

D'infos :
+ sirtom-flers-conde.fr

PONT-RAMOND Un nouvel exploitant s'installe à la ferme

Adem Ergun a repris la ferme du domaine de Pont-Ramond, à La Chapelle-au-Moine, propriété de la Ville de Flers. L'agriculteur y élèvera des brebis et des vaches allaitantes.

Après plus de 20 ans, le couple d'agriculteurs installé à la ferme de Pont-Ramond, à La Chapelle-au-Moine, a décidé de cesser son activité, en 2020. La Ville de Flers, propriétaire du domaine, a loué l'exploitation de plus de 48 hectares à Adem Ergun. Le jeune agriculteur se lance dans l'élevage de brebis à viande.

Agriculture durable

Il compte commencer avec environ 200 animaux auxquels s'ajoutera une dizaine de vaches allaitantes, « l'année prochaine », prévoit Adem Ergun. Les premiers ovins sont attendus au cours du mois de juin sur l'exploitation. Avec les brebis, il va opter pour le pâturage tournant. Les animaux, qui « passeront au

maximum 3 mois en stabulation pendant l'hiver » changeront de parcelle. Une rotation qui favorise la repousse de l'herbe.

L'agriculteur mise sur une agriculture durable. « J'ai l'intention de passer en bio d'ici quelques années », confie cet amoureux de la nature qui a beaucoup de projets et pourquoi pas, à l'avenir, passer en Groupement agricole d'exploitation en commun (Gaec).

De l'agro-alimentaire à l'agriculture

« Ce que je veux, c'est être au contact des animaux et de la terre », résume Adem Ergun. Le Flérien d'origine a commencé sa carrière professionnelle dans l'agro-alimentaire avant de faire diverses missions en intérim. En 2015, il se réoriente dans l'agriculture. Le déclic est venu lors de sa formation à la Maison familiale rurale (MFR) de La Ferté-Macé où il décroche son diplôme de technicien agricole en 2017. Il a ensuite travaillé pour d'autres exploitants avant de s'installer à son compte. « Je cherchais une ferme de 40 à 60 hectares ». Le Flérien a trouvé son bonheur à



Adem Ergun va élever des brebis et quelques vaches allaitantes sur les 48 hectares de la ferme.

La Chapelle-au-Moine. « Les atouts de l'exploitation : les terres sont regroupées et elles sont à demi vallonnées. C'est ce qu'il faut pour les brebis ». La ferme se trouve, de plus, à deux pas de Flers.

COURS D'EAU

Les propriétaires doivent entretenir

Pour rappel, l'entretien de la végétation et des berges des cours d'eau est de la responsabilité des propriétaires riverains. Les modalités de cet entretien sont fixées par l'article L215-14 du Code de l'Environnement. **L'entretien comprend l'élagage de la végétation ainsi que l'enlèvement des embâcles et débris de manière à assurer l'écoulement naturel du cours d'eau.**

Cependant, les services de Flers Agglo observent que l'entretien en domaine privé n'est pas réalisé partout (besoin de matériel spécifique, difficulté d'accès). C'est la raison pour laquelle la collectivité a décidé de prendre en charge cette prestation et va enlever, avant l'été, les parties de murs effondrés dans la Vère pour limiter l'impact des éventuelles crues provoquées lors des orages d'été. Une prestation d'élagage de la végétation sera également mise en place en septembre sur la Vère, à Flers.

Cette intervention constitue un rattrapage de l'entretien et ne sera efficace que si chaque propriétaire assure ensuite l'entretien qui lui incombe.

Le technicien rivière du Noireau veillera au bon déroulement de ces travaux.



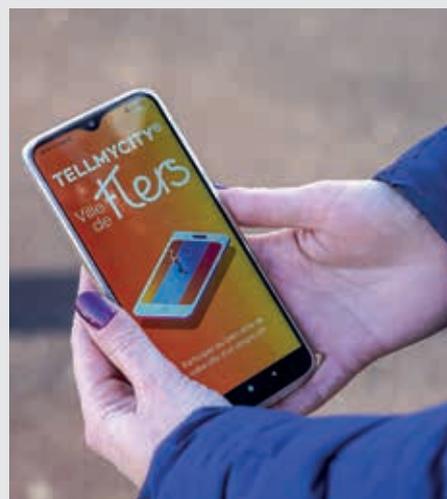
Contact du technicien rivière
technoireau@flers-agglo.fr
02 33 98 44 33

TellMyCity La Ville à votre écoute

TellMyCity® est désormais téléchargeable gratuitement sur Google play et l'App Store. Cette application de participation citoyenne permet aux Flériens de signaler, avec leur smartphone, une tablette ou un ordinateur, tout incident survenu dans l'espace public (propreté, dépôts sauvages, éclairage, espaces verts, trottoirs et voies dégradées).

Ils peuvent ensuite suivre le traitement en direct. Pour s'inscrire, il suffit de renseigner son nom, son prénom et son adresse mail. Par sécurité, un mot de passe est demandé. Le signalement d'un dysfonctionnement se fait en quelques clics. On peut également joindre des photos. La requête est alors transmise au service municipal concerné afin qu'une solution soit trouvée dans les meilleurs délais.

> L'application TellMyCity est disponible sur Google play et l'App Store.



SAINT-SAUVEUR La chaufferie bois étend son réseau de chaleur

La chaufferie bois de Saint-Sauveur, à Flers, alimentera bientôt de nouveaux équipements à Flers, en particulier le futur pôle de santé, le pôle culturel Chaudeurge et Saint-Thomas-d'Aquin. Les travaux ont commencé.

La chaufferie bois, située dans le quartier Saint-Sauveur, à Flers, reconnaissable à sa grande cheminée, va bientôt alimenter de nouveaux équipements.

Propriété de la Ville de Flers et exploité par le délégataire Idex, l'équipement distribue déjà le chauffage et l'eau chaude aux habitants du quartier et à des structures telles que le lycée Jean-Guéhenno ou la maison d'activités Émile-Halbout.

Il est prévu qu'il alimente prochainement le Forum, le pôle culturel Jean-Chaudeurge, la résidence Constant-Gayet, la maternelle, le collège et le lycée de l'ensemble scolaire Saint-Thomas-d'Aquin et les deux bâtiments de l'ex-clinique Saint-Dominique, dont les chaufferies fonctionnaient au fioul.

1,8 km de canalisations supplémentaires

Pour cela, il va falloir construire près de 1,8 km de canalisations supplémentaires. « Les abonnés déjà raccordés ne sont pas oubliés », précise Yves Goasdoué, maire de Flers et président de Flers Agglo. L'ensemble des installations va être vérifié et modernisé.



La chaufferie bois, propriété de la Ville de Flers, est exploitée par le délégataire Idex.

Le chantier a commencé en avril. 4 mois de travaux sont nécessaires. L'opération est estimée à 1,4 million d'euros, « sans augmentation du coût de la thermie, c'est-à-dire des charges, pour les particuliers », insiste l' élu. La participation de l'État, via l'Ademe (l'agence de la transition écologique), est de 51,8 %. Idex s'engage à hauteur de 27 % du coût.

3 000 tonnes de CO2 en moins rejetées

Le combustible consommé par la chaufferie bois est composé de plaquettes forestières

et bocagères issues d'une exploitation raisonnée et provenant à moins de 50 km autour de Flers. Cela représente 4 000 tonnes de bois, par an. Ce sera 1 000 tonnes de plus après l'extension du réseau.

« On évite, chaque année, l'émission de 2 400 tonnes de CO2 grâce à la chaufferie bois. Demain, ce sera 600 tonnes de plus. 600 tonnes de CO2, c'est 180 allers et retours Paris - New-York », confie Jean-Christophe Boclet, directeur de l'agence Idex Caen-Normandie.

ÉCOLE SÉVIGNÉ Deux classes ont fait leur rentrée

L'école Sévigné-Paul-Bert, à Flers, a été entièrement rénovée. En mars, les premiers élèves ont pu faire leur rentrée.

Les travaux de rénovation de l'école Sévigné-Paul-Bert, à Flers, débutés en septembre 2018, s'achèvent. Deux classes de CP et de CE1 ont pu faire leur rentrée dans des locaux tout neufs, lundi 8 mars, juste après les vacances d'hiver.

Ces élèves étaient auparavant scolarisés dans des classes modulaires, installées un peu plus haut dans la rue Paul-Bert. Les enfants étaient visiblement ravis de découvrir les nouvelles classes équipées de vidéoprojecteurs, de tables

et de chaises individuelles et réglables. L'équipe enseignante aussi.

Des travaux pour « 30 à 40 ans »

« Ce sont des travaux que nous faisons pour 30 à 40 ans », a souligné Yves Goasdoué, le maire de Flers, venu assister à ce moment important avec Leïla Hardy, maire-adjointe déléguée à l'Éducation.

Le chantier va se terminer par la réfection des deux cours des enfants de maternelle et d'élémentaire. Tout sera prêt à la rentrée de septembre 2021 pour accueillir l'ensemble des élèves et le personnel. L'école compte actuellement 164 enfants.



Yves Goasdoué, le maire de Flers, et Leïla Hardy, maire-adjointe déléguée à l'Éducation, ont tenu à assister à cette rentrée anticipée.

PLAN CANICULE Inscrivez-vous auprès du CCAS

Dans le cadre du plan national canicule, du 1^{er} juin au 31 août, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Flers recense, sur la base du volontariat, les personnes les plus exposées vivant à domicile.

Comme chaque année depuis 2004, le plan canicule est activé en France du 1^{er} juin au 31 août. Chaque commune doit mettre en place un registre nominatif pour recenser, sur la base du volontariat, les personnes vulnérables vivant à domicile. Elles peuvent ainsi bénéficier d'une vigilance particulière notamment en étant contactées systématiquement en cas d'épisode caniculaire.

À Flers, ce service entièrement gratuit et confidentiel est assuré par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Pour en profiter, les Flériennes et les Flériens qui le souhaitent doivent s'inscrire soit :

- À l'accueil du CCAS, 9, avenue de La Libération 61100 Flers
- En retournant le coupon-réponse ci-dessous au CCAS

À noter que le formulaire d'inscription est également disponible sur le site Internet flers-aglo.fr dans l'onglet « Ville de Flers » en cliquant sur « démarches administratives ».



© Adobe Stock

Anticiper les effets d'une canicule

Le plan national canicule a pour objectif d'anticiper l'arrivée d'une canicule, de définir les actions à mettre en œuvre aux niveaux local et national pour prévenir et limiter les effets sanitaires d'une vague de chaleur.



D'infos, inscription :

CCAS Ville de Flers
9, avenue de La Libération.
Pour tout renseignement, il faut
contacter le CCAS
au 02 33 64 66 13.

➤ En bref !

Les numéros utiles

- 15** : Samu
- 18** : Sapeurs-pompiers
- 112** : Numéro d'urgence unique européen
- 116 117** : Numéro unique en Normandie pour être mis en relation avec un médecin généraliste de garde, en semaine de 20h à 8h, les week-ends et les jours fériés
- 0 800 06 66 66** : canicule info service (numéro vert gratuit)



Coupon à retourner au CCAS, 9 avenue de La Libération 61100 Flers, pour s'inscrire sur le registre, dans le cadre du plan canicule.

Nom : Prénom : Date de naissance :

Adresse précise :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Vous vivez : seul(e) En couple. Précisez Nom/Prénom..... En famille. Précisez

Les personnes à prévenir en cas d'urgence :

Priorité 1 : - Nom :	Priorité 2 : - Nom :
- Prénom :	- Prénom :
- Tél. domicile :	- Tél. domicile :
- Tél. portable :	- Tél. portable :
- Dates d'absences éventuelles :	- Dates d'absences éventuelles :

Observations éventuelles (difficulté particulière, absence prévue...) :

Je souhaite m'inscrire sur le fichier communal informatisé¹ de la Ville de Flers permettant en cas de déclenchement d'alerte liée à un épisode climatique extrême ou à des situations exceptionnelles, l'intervention des services compétents.

À Flers, le

Signature obligatoire :

¹ Conformément aux articles 34 et suivants de la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir des informations veuillez-vous adresser à la Direction du CCAS.

➤ Tribunes

Le mot de la majorité municipale

Le premier semestre 2021 aura été marqué, à Flers comme ailleurs, par la reprise de l'épidémie de COVID-19. Dans ce contexte difficile, la majorité municipale est restée attentive à ce que personne, à Flers, ne soit laissé dans l'isolement ou sans protection.

Dans le même temps, nous avons fait en sorte que la sortie de crise soit préparée et anticipée. Ainsi, nos commerçants et artisans pourront, dès l'automne, bénéficier gratuitement d'une plateforme de vente en ligne. Ainsi, afin de faciliter la reprise, les bars et restaurants pourront installer gratuitement des terrasses sur le domaine public.

D'ores et déjà, nous pouvons dire que le rebond est là. L'investissement dans le marché immobilier flérien connaît une progression jamais observée et le site de l'organisme officiel France-Stratégie nous classe parmi les bassins d'emplois qui auront le mieux résisté à la crise.

Tout ceci ne nous dispense pas d'être attentifs et surtout de comprendre les difficultés de celles et ceux qui ont dû fermer leurs portes durant de longs mois. Mais la reprise est réelle et vous pouvez compter sur la majorité municipale pour en saisir toutes les opportunités.

Bel été à toutes et tous.

L'opposition s'exprime

Le groupe Fiers de Flers :

Avec l'épidémie de Covid-19 qui perdure, beaucoup, parmi nos concitoyens, connaissent des difficultés tant économiques que sociales, voire psychologiques. Autant que le confinement et les gestes barrières indispensables, c'est la durée de la situation et l'incertitude de mesures changeantes qui grèvent l'économie. D'autres pays dans le monde ont su donner un cap clair à leurs populations qui, en échange, ont démontré leur civisme. Chez eux, le résultat a été une campagne de vaccination rapide, une confiance dans la parole des autorités politiques et médicales et un déconfinement plus précoce.

Nous souhaitons, par ces quelques lignes, adresser un mot de soutien aux Flériennes et aux Flériens et les encourager à tenir encore, avec confiance dans les consignes qui nous sont données et avec civisme dans leur exécution, dans un esprit d'unité. À tous les niveaux, il nous apparaît que le temps est à la solidarité et à l'unité, afin de sortir collectivement de cette épreuve, sans que cela signifie, naturellement, donner un blanc-seing à nos gouvernants... Dans cet esprit, nous avons récemment accepté le premier budget proposé par la majorité car nous estimons que le rôle de l'opposition doit être constructif et responsable dans cette période grave.

Parce que le civisme est la première vertu d'un peuple en démocratie, soyons solidaires, respectons les gestes barrières et les consignes sanitaires.

Pascal Catherine, élu Lutte Ouvrière :

J'ai été alerté par des enseignants du lycée Guéhenno de la suppression de six postes d'enseignants pour la rentrée 2021. Ces suppressions font partie d'un plan généralisé de réductions budgétaires dans l'ensemble des établissements scolaires au détriment des intérêts des élèves, des enseignants, des familles et donc de l'ensemble de la population.

Je tiens ici à protester contre cette politique de bistouri. Il faut tout faire pour l'empêcher.

Alors que le gouvernement arrose les grands groupes capitalistes de milliards d'euros à fonds perdus, il s'acharne à réduire les budgets dans l'enseignement, les hôpitaux, les transports publics... partout où les activités sont utiles et indispensables à la population. C'est scandaleux, c'est inadmissible.

Nous avons besoin de plus d'instruction, d'approfondissement des connaissances, de culture, de compétences. Et cela nécessite, à l'inverse de ce que font tous ces gouvernants au service des capitalistes, plus de moyens, plus d'enseignants, plus de personnel technique et administratif. Comme nous avons besoin d'avoir, tous, un emploi et un salaire pour vivre.

À FLERS Bienvenue aux nouveaux commerçants

De nouveaux commerces ont ouvert leurs portes, à Flers, ces derniers mois.

Boucherie Aurélien

Suite aux travaux de rénovation du magasin Lidl, rue de La Minière, Maxiviande a déménagé à 200 m au 459 route de Domfront. L'enseigne a changé de nom pour devenir la Boucherie Aurélien.

> **Plus d'infos sur Facebook**
Boucherie Aurélien Flers

The Gent's Barber Shop

Le salon de coiffure et barbier The Gent's Barber shop accueille les clients depuis le début du mois de mars au 21 rue du 6-Juin. Le salon est réservé aux hommes.

> **Plus d'infos sur Facebook**
The Gent's Barbershop

Taxi Sauques Pierre

L'entreprise Sofi Taxi, basée à Flers, spécialisée dans le transport de personnes est devenue Taxi Sauques Pierre.

France Détecteur

Un nouveau magasin, France détecteur, a ouvert ses portes au 134 rue de Paris, à Flers, à la place de l'agence d'assurances AXA. Le commerce

est spécialisé dans la vente de détecteurs de métaux.

> **Plus d'infos sur Facebook**
France détecteur

Sekhoya

La boutique Sekhoya s'est installée au 16 rue de Domfront. Cette marque normande est spécialisée dans la vente de produits à base de chanvre et de CBD.

> **Plus d'infos sur Facebook**
Sekhoya

Éline Grasset, diététicienne

Éline Grasset, diététicienne-nutritionniste, spécialisée en micronutrition, phytothérapie et formée à l'aromathérapie a ouvert son cabinet au 8 rue Nationale, à Flers.

> **Plus d'infos sur Facebook**
Eline Grasset Diététicienne-Nutritionniste

Au Paradis des Gamers

Une nouvelle boutique destinée aux fans de jeux vidéo, Au Paradis des Gamers, a ouvert au 14 rue de La Fontaine, à Flers. Le magasin compte plusieurs espaces dont un dédié aux simulateurs, un autre aux gamers sans oublier la partie boutique.

> **Plus d'infos sur Facebook**
Au Paradis Des Gamers

➤ En bref !

Le stationnement redevient payant en centre-ville

La municipalité de Flers a décidé de mettre un terme à la gratuité des zones de stationnement payant en centre-ville, à compter de la réouverture des commerces. Cette décision fait suite à une rencontre entre les représentants des associations de commerçants, Yves Goasdoué, le maire de Flers, et les élus concernés. Il en est ressorti que la gratuité ne permet pas d'assurer la bonne rotation des véhicules, ce qui réduit les possibilités de stationnement aux abords des commerces. Pour rappel, la redevance de stationnement s'applique du lundi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 17h30, sauf les jours fériés, sur les zones concernées. Les tarifs vont de la gratuité pour 30 minutes à 3 € les 3 h.

Stationnement: la carte résident reconduite

Les habitants domiciliés en centre-ville de Flers dans le périmètre de la zone payante peuvent se procurer une carte de résident (dans la limite de deux véhicules par foyer) moyennant le paiement d'un tarif mensuel fixé à 8 €. Le stationnement est limité aux place Charleston (hors pourtour), place du Dr-Vayssières et sur les places en épi des rues Blin et Warminster.

Pour toute information sur ces cartes, et seulement dans ce cas, il faut s'adresser à la mairie de Flers au 02 33 64 66 29 ou par mail : nlemeunier@flers-agglo.fr. Pour des raisons sanitaires, merci de privilégier les contacts par téléphone ou par mail.

Gratuité des terrasses et étalages

Les élus de Flers ont décidé de prolonger la gratuité totale pour les étalages et les terrasses, en plein air ou couvertes, des commerces pour l'année 2021.

Ouvertures le dimanche

Les commerces de détail sont autorisés à ouvrir le dimanche 27 juin, et les dimanches 5, 12 et 19 décembre, pour les fêtes de fin d'année. Les concessions automobiles peuvent ouvrir les dimanches 13 juin, 19 septembre et 17 octobre.



Patrick Belloche a ouvert Au Paradis des Gamers, rue de La Fontaine à Flers.

